

Convoqué le 26 août 2022  
Affiché le 09 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le cinq septembre dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Richeville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Roland DUBOS, Maire ;

**Présents :** M. Maxime LAFOLIE adjoint, M. Bernard DELACOUR, M. Thierry BENJAMIN, Mme Adeline BUTEZ

**Membres en exercice :** 09

**Membres présents :** 05

**Absentes :** Mme Marie-Andrée DESCHAMPS, Mme Hélène SALINGUE, Mme Corinne CHERIOT, Mme Elisabeth PERRICHON.

**Pouvoir :** Mme Marie-Andrée DESCHAMPS à M. Bernard DELACOUR

**Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance**

**Secrétaire de séance :** Mme Adeline BUTEZ

Lecture du procès-verbal du 13 juin 2022(paragraphe Information) suite à une rectification demandée par M. Bernard DELACOUR, approbation et signatures ;  
Lecture du procès-verbal du 24 juin 2022 approbation et signatures

#### **Approbation de l'Ordre du Jour**

Lecture du procès-verbal du 13 juin 2022(paragraphe Information) suite à une rectification demandée par M. Bernard DELACOUR, approbation et signatures

Lecture du procès-verbal du 24 06 2022 approbation et signatures

**Avant l'approbation de l'Ordre du Jour, M. le maire demande à ajouter en point n°1bis : Objet de la délibération : modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet. Annule et remplace la délibération N°2022/15 du 13 juin 2022.**

#### **Ordre du Jour :**

- 1) Convention pour adhésion à un groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage flash.
- 1 bis) Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet
- 2) Repas communal
- 3) Aides aux Transports Scolaires pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de Boisemont
- 4) Aides aux activités culturelles et sportives
- 5) Informations diverses
- 6) Questions diverses
- 7) Modification du temps de travail d'un emploi

#### **Approbation de l'Ordre du Jour :**

L'ordre du jour est lu et approuvé

## **1. Objet de la délibération Convention pour adhésion à un groupement de commandes d'assistance à maîtrise d'ouvrage flash**

La Communauté de Communes du Vexin-Normand est soucieuse d'apporter les aides et services aux collectivités qui en ont besoin et ce afin de faire avancer les projets structurants des communes qui peuvent être inscrits dans les Contrats de Territoire ou les Contrats de Relance et de transition écologique (CRTE) et permettant ainsi de faciliter le montage des dossiers de demande de subventions. M. le maire propose d'adhérer au groupement de commande d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Flash » dont les missions principales sont les suivantes :

- Définition et description du projet ;
- Réalisation du planning des missions/phases opérationnelles et techniques à mettre en place jusqu'à la réalisation du projet ;
- Identification du calendrier prévisionnel de réalisation ;
- Chiffrage du projet en termes de dépenses en € HT et TTC
- Chiffrage des subventions potentiellement demandables.

La convention de groupement de commande est conclue jusqu'à la fin du marché, prévue de septembre 2022 à fin 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 2022106 du 25 juillet 2022 du Conseil Communautaire

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-08 du Code de la Commande Publique,

Les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorisent M. le Maire à signer :

- la convention d'adhésion au groupement de commandes pour un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la Communauté de Communes du Vexin-Normand ;
- tous autres documents relatifs à ce groupement de commande.

### **1bis. Nouveau point ajouté avant l'approbation de l'Ordre du Jour.**

**Objet de la délibération : Modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet. Annule et remplace la délibération n° 2022/15 du 13 juin 2022**

M. le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial Contractuel à temps non complet (03/35ème) afin d'effectuer la distribution du courrier de la commune.

Après avoir entendu M. le Maire et après avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de l'Eure, rendu le 30 août 2022, après en avoir délibéré à l'unanimité les membres présents du Conseil Municipal

### **DECIDENT**

- la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 d'un emploi permanent à

- temps non complet (03/35ème) de d'Adjoint Technique Territorial Contractuel
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (04/35ème) de d'Adjoint Technique Territorial Contractuel

précisent que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2022

## **2. Repas communal**

M. le maire fait part que la date retenue pour le prochain repas communal dit « Repas de St Eustache » est le dimanche 06 novembre 2022 à la Grange de la Forge à Mouflaines. Le repas sera assuré par l'entreprise LEROY TRAITEUR. Il précise que M. Leroy a augmenté ses tarifs et fait payer la location de salle dont le montant est de 300,00 €. Jusqu'alors cette prestation était offerte. Le budget pour ce repas pour 45 personnes reviendrait à 2 325,00 €. Il a fait néanmoins une autre demande d'offre à la Croix Sauvalle à Forêt la Folie mais le devis est hors budget (3060,00€). Une commission des affaires sociales et scolaires sera prévue prochainement afin de choisir, le menu. La tranche d'âge reste inchangée, bénéficiaires de 60 ans et plus.

## **3. Objet de la Délibération : Aides aux Transports Scolaires pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de Boisemont**

*M. le maire fait un point sur le nombre d'enfants scolarisables de la commune. Au 8 juillet 2022 21 enfants étaient scolarisables 12 enfants à Boisemont et 9 sont restés au SIVOS. 5 cas sont dérogatoires, la commune devra payer pour ces 5 cas. Pour les 4 autres cas la commune ne paiera pas. Il fait part du problème la veille de la rentrée scolaire concernant l'arrêt à Flumesnil pour les enfants allant à l'école de Boisemont, non prévu. Un car est tout de même prévu à l'arrêt devant la mairie. La commune doit gérer et doit financer une accompagnatrice qui pour le moment n'est pas disponible. Cet accompagnement est fait en attendant par M. le maire, l'adjoint au maire, la secrétaire de mairie et des conseillers municipaux. Une création de poste doit être faite. Quant à la participation des familles pour le transport scolaire ce n'est pas clair pour le moment, mais M. le maire demande à délibérer pour que la moitié du coût de la dépense soit accordé. Il tient à préciser que le coût du repas de la cantine de Boisemont est de 0.95 € à 2.50 € selon les revenus.*

Par arrêté préfectoral du 14 juin 2022 la commune de Richeville a été autorisée à se retirer du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Vexin. Pour la rentrée scolaire 2022/2023 des enfants de classes primaires et maternelles sont scolarisés au Groupe Scolaire de Boisemont et inscrits aux transports scolaires. Une participation financière est demandée aux parents.

Comme les années précédentes, M. le maire demande l'autorisation d'attribuer l'aide prenant en charge la moitié du coût des dépenses pour les enfants scolarisés à Boisemont et inscrits aux Transports Scolaires uniquement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres présents du Conseil Municipal décident :

- d'attribuer l'aide aux transports scolaires pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de Boisemont, en prenant en charge la moitié du coût des dépenses.
- Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65 article 658822

#### **4. Objet de la délibération : Aides aux activités culturelles et sportives**

M. le maire propose comme les années précédentes de renouveler pour la saison 2022/2023 l'aide financière aux jeunes en résidence principale dans la commune, âgés entre 3 ans et 18 ans, scolarisés et apprentis ou en alternance pratiquant une activité sportive ou culturelle. Cette aide d'un montant de 30,00 € sera versée sous réserve de fournir les preuves de leur inscription dans le club sportif ou association culturelle et d'un RIB pour le règlement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents du Conseil Municipal

#### **DECIDENT :**

- de renouveler pour la saison 2022/2023 l'aide financière aux jeunes âgés de 3 à 18 ans, pratiquant une activité sportive ou une activité culturelle, en résidence principale à Richeville.

Les crédits sont au budget 2022 au chapitre 65 à l'article 658822.

#### **5. Informations diverses**

- M. le maire informe que les travaux d'éclairage public à Flumesnil effectués par le SIEGE sont terminés. La contribution financière est de 5 667,00 €. La commune attend la facture ;
- Suite départ de la commune de Richeville du SIVOS du Vexin retrait des membres titulaires du Syndicat M. Roland Dubos et Mme Adeline Butez ;
- Après discussion les membres présents du conseil municipal ont renommé deux commissions :
- La commission des Affaires Sociales est renommée Commission des Affaires Sociales et Scolaires toujours sous la présidence de M. Dubos Maire. Affectation de Mme Adeline Butez en plus des autres membres.  
Les membres sont : M. Maxime Lafolie, M. Bernard Delacour, Mme Marie-André Deschamps, Mme Adeline Butez, Mme Hélène Salingue : conseillers municipaux.  
Mme Micheline Langlois, Mme Maryse Pétilion, Mme Valérie Van Paemel et Mme Agnès Benjamin : Membres extérieurs ;
- Après discussion les membres présents du conseil municipal ont accepté la fusion des deux commissions :  
Fusion de la commission des travaux et sécurité et de la commission des finances maintenant renommée Commission des travaux, sécurité et des finances : M. Maxime Lafolie, M. Bernard Delacour, M. Thierry Benjamin,

Mme Marie-Andrée Deschamps, Mme Adeline Butez, Mme Hélène Salingue,  
Mme Corinne Chériot et Mme Elisabeth Perrichon ;

- Subventions reçues en juillet pour les travaux de réfection des murs de l'église :  
Subvention DETR sur le HT : 6 837,38 €  
Subvention Départementale « Village mon amour » : 4 273,36 €  
Retour de TVA estimé à 3 364,81 €  
Montant des travaux HT 17 093, 44 €  
Montant des travaux TTC 20 512, 13 €.  
Reste à charge pour la commune 6 036,55 €
- M. le maire présente le rapport d'activité 2021 de la CCVN, rapport approuvé le 7 juillet 2022, consultable sur le site Internet via l'onglet [https ;//www.cdc-vexin-normand.fr/nos-publications.html](https://www.cdc-vexin-normand.fr/nos-publications.html).
- Arbre de Noël le samedi 10 décembre 2022.  
Concernant les jouets de Noël, M. le maire se pose la question s'il ne serait pas mieux de faire des cartes cadeaux l'an prochain. A voir.
- M. le maire fait part d'un courrier dans lequel la commune devra reverser obligatoirement la totalité ou en partie la Taxe d'Aménagement à la Communauté de Communes du Vexin Normand. Le sujet est à l'ordre du jour de la prochaine conférence des maires et il tiendra le conseil municipal au courant lors d'une prochaine réunion.
- M. le maire demande si quelqu'un s'opposerait pour éteindre une partie de la nuit l'éclairage public (horaire à définir) Economie pressentie par l'état.  
M. Thierry Benjamin n'est pas pour l'extinction totale de l'éclairage public et serait plus favorable pour une baisse de la luminosité ou de tension. M. le maire propose éventuellement d'éteindre un lampadaire sur deux. Il va se renseigner auprès de M. Duperron du SIEGE ce qu'il est possible d'entreprendre et va également interroger l'Agence routière de Vernon pour savoir si on a le droit de couper l'éclairage public la nuit sur les routes départementales.
- M. Delacour fait la remarque que des forains ont tourné dans Flumesnil et a eu peur qu'ils s'installent sur le terrain communal.

#### 6) Questions diverses

Néant

Séance levée à 21 h 00

Signatures

Secrétaire de séance

Adeline BUTEZ



Le maire

Roland DUBOS

